



MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le sept juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le deux juillet, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur BOURGES André, Madame LE GAL Martine, Monsieur LORIC Roland, Madame CONAN Patricia, Monsieur BERNARD Didier, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Monsieur CORRE Jacques, Madame BERNARD Isabelle, Madame LIDURIN Christelle, Monsieur BERNARD Anthony, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Madame LE GROS-DIBOUES Elodie (arrivée à 20h06), Madame MILLET Laurence, Madame LE HAZIF Elodie, Madame GUEGAN Murielle, Monsieur LE BELLEGO Louis(départ à 21h02), Madame PEDRONO Vanessa,

Etaient excusés et représentés : Monsieur SIBERT Christian (pouvoir à Monsieur LORIC Roland), Monsieur ROSELIER Frédéric, (pouvoir à Monsieur LORGEUX Éric).

Etaient excusées : Madame LARCADE Nathalie, Madame LE BOULER Sabrina.

Etait absente : Madame LE BOULER Isabelle.

Secrétaire : Madame MILLET Laurence

A l'ouverture de la séance

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers votants : 19

Excusés : 4

Absents : 2

Vu l'ordonnance 2020-562, le quorum est fixé à un tiers des membres, soit 8 conseillers présents.

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions prises en application de la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Le conseil scientifique préconise le respect des règles sanitaires suivantes :

- ✓ Port du masque individuel
- ✓ Lavage des mains avec une solution hydro alcoolique
- ✓ Utilisation d'un stylo personnel

Pour respecter les mesures barrières en vigueur pendant la durée de l'état d'urgence, le préfet a été informé de la tenue de la réunion dans la salle polyvalente. La distance de 1 mètre entre chaque personne a été appliquée.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Madame MILLET Laurence en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux, le procès-verbal de la séance du 9 juin 2020.

Monsieur LE BELLEGO Louis souhaite apporter une précision sur le point concernant la commission d'appel d'offres. Dans le procès-verbal, il est noté « *Monsieur Le Maire précise*

que la commission d'appel d'offres est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. La CAO (Commission d'Appel d'Offres) a l'obligation de se réunir pour les marchés en procédure adaptée supérieurs à 214000€ et pour les marchés de travaux supérieurs à 5 350 000€. En deçà de ces seuils la CAO n'a pas d'obligation d'intervention. »

Monsieur LE BELLEGO Louis précise que ces montants sont des montants hors taxe.

Il convient donc de noter pour ce point :

Monsieur Le Maire précise que la commission d'appel d'offres est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. La CAO (Commission d'Appel d'Offres) a l'obligation de se réunir pour les marchés en procédure adaptée supérieurs à 214 000€ HT et pour les marchés de travaux supérieurs à 5 350 000€ HT. En deçà de ces seuils la CAO n'a pas d'obligation d'intervention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 juin 2020.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La commission est composée du Maire et de 8 membres (8 titulaires et 8 suppléants). Une liste de 32 personnes doit être dressée (16 titulaires et 16 suppléants) parmi les différentes catégories de contribuables de la commune, si possible représentatives des diverses activités socioprofessionnelles. Le directeur départemental des finances publiques désignera 16 membres (8 titulaires et 8 suppléants) à réception de la liste.

Des conditions sont requises pour être membre :

- ✓ Être âgé de 18 ans au moins
- ✓ Être de nationalité française
- ✓ Jouir de ses droits civils
- ✓ Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune
- ✓ Être familiarisé avec les circonstances locales
- ✓ Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux demandés à la commission

Monsieur Le Maire propose une liste de 32 noms et précise qu'elle est quasi-identique à celle proposée en 2014.

Monsieur LE BELLEGO Louis interroge Monsieur Le Maire sur le choix des noms proposés. Monsieur Le Maire explique que c'est lui en qualité Maire qui propose des noms après vérification des conditions requises pour être désigné commissaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 19 voix pour :

Désigne 16 commissaires titulaires : Monsieur Marc BELLEC, Monsieur Robert BERNARD, Monsieur Patrick BELLEGO, Madame Henriette LE DORZE, Monsieur Jean-Claude LE TEXIER, Madame Gisèle PHILIPPE, Monsieur Bernard LE PALLEC, Monsieur Robert LE LAUSQUE, Monsieur André LORANT, Monsieur Gilbert LORGEUX, Monsieur Yannick LE PAIH, Monsieur Eric LE TEXIER, Madame Marie-Hélène MOUROUX, Madame Annick GUIDEC, Madame Josiane MAHE, Monsieur Serge LE NET.

Désigne 16 commissaires suppléants : Monsieur Gérard GUYOT, Madame Hélène BERNARD, Monsieur Félix CORBEL, Monsieur Joseph LE DIVENAH, Madame Liliane LE QUINTREC, Madame Thérèse LE GAILLARD, Monsieur Philippe LE CORRE, Monsieur Jean BELLEC, Monsieur Rémi JOUANNO, Monsieur Antoine LORIC, Monsieur Jean Yves DENIS,

Monsieur Pierre GUILLARME, Monsieur Joseph LE PAIH, Monsieur DAUMER David, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame LE GALLIC Nathalie.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur Le Maire rappelle que les lois du 1er août 2016 (n°2016-1046, n°2016-1047 et n°2016-1048) ont rénové les modalités d'inscription sur les listes électorales et ont modifié le système de gestion des listes électorales avec le répertoire électoral unique (REU) dont la mise en place est effective depuis 1er janvier 2019.

Le Maire détient la compétence des inscriptions et radiations sur les listes électorales. Un contrôle est effectué à posteriori et la commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale. Les membres sont nommés pour 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Monsieur Le Maire précise que dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission est composée de :

- ✓ 3 conseillers parmi la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
- ✓ 2 conseillers parmi la 2ème liste

La commission est également composée d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres, par 19 voix pour, approuve la désignation des membres suivants

- Liste PLUMELIN 2020 Cap vers l'Avenir : Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame MILLET Laurence, Madame LE HAZIF Elodie.
- Liste POUR PLUMELIN, Ensemble agissons : Madame PEDRONO Vanessa, Madame LARCADE Nathalie.

ANIMATIONS SPORTIVES – MISE EN PLACE TARIF ANNUEL

Dans le but de favoriser la pratique d'activités sportives variées au sein de la commune, et suite à la proposition de la commission Associations, Sports et Culture, Monsieur le Maire explique que la proposition de mise à disposition d'un animateur sportif pour l'année 2020/2021 a été validé.

Madame CONAN Patricia, adjointe en charge de la commission apporte des précisions sur les activités qui seront organisées. L'animateur sportif interviendra le mercredi pour 2 cours hebdomadaires de zumba et de yoga. Les créneaux horaires sont déjà arrêtés : cours de zumba de 18h30 à 19h30 et cours de yoga de 20h à 21h. Les cours se dérouleront sur les semaines scolaires. Les personnes intéressées pourront participer à un cours ou aux 2 cours proposés. Le devis proposé par PROFESSION SPORT 56 s'élève à 3485.50€ et valide la mise à disposition de l'animateur du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021. Madame CONAN Patricia précise que des personnes se sont déjà manifesté pour pouvoir s'inscrire.

Madame CONAN Patricia explique également que la commission Associations, Sports et Culture, propose de facturer à chaque participant une cotisation annuelle correspondant à sa participation aux cours pour l'année.

Monsieur LE BELLEGO Louis interroge sur l'intérêt d'un animateur payé par la commune et souhaite savoir comment cela s'articule d'un point de vue budgétaire.

Madame CONAN Patricia explique qu'il s'agira d'une facturation effectuée auprès de chaque adhérent. Les participants transmettront leur chèque qui sera encaissé par le Trésor Public

pour le compte de la commune. Madame CONAN Patricia précise que ce n'est pas une régie. L'équilibre financier n'est certes pas assuré, mais la demande existe et la commission espère réunir au minimum une trentaine de participants, minimisant ainsi la participation financière de la collectivité. Madame CONAN Patricia fait remarquer que c'est un choix de la commission de proposer un tarif attractif pour que les personnes intéressées par ce type d'activités puissent avoir accès avec des tarifs raisonnables.

Monsieur Le Maire souligne que c'est avant tout un service qui est proposé à la population et que le risque financier est minime, puisque des personnes se sont déjà montrées intéressées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 19 voix pour, valide la proposition de la commission concernant la mise à disposition d'un animateur sportif pour la période du 01/09/2020 au 30/06/2021 pour des cours de yoga et zumba et valide la facturation de chaque participant pour un montant de 90€ qui correspond à une cotisation annuelle autorisant la participation au cours de yoga et/ou zumba.

PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur Le Trésorier Principal de Locminé est en charge des créances communales impayées, et à ce titre doit mettre en œuvre les différents moyens dont il dispose pour recouvrer les créances.

Monsieur Le Maire explique que des créances sont irrécouvrables du fait de redevables devenus insolvable. La créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité, par exemple du fait de jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance ou suite à procédure de surendettement. La créance éteinte s'impose à la commune et au trésorier, et aucune action de recouvrement n'est possible.

De même, certains restes dus sont inférieurs aux seuils de poursuite (15€) et datent d'exercices comptables passés.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de valider l'admission en créance éteinte de la somme de 3299.25€ conformément à l'état transmis par Monsieur Le Trésorier Principal en date du 18 juin 2020.

Monsieur LE BELLEGO Louis demande si les sommes sont provisionnées au budget. Monsieur Le Maire précise qu'un article budgétaire est prévu et qu'il s'agit d'une écriture comptable. C'est une perte sèche pour la commune, mais le provisionnement est impossible car le montant n'est jamais connu à l'avance. Monsieur le Maire explique également que lors du précédent mandat, l'admission en créance éteinte a été délibérée par deux fois : 86.24€ en 2019 et 7008.50 € en 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 19 voix pour, valide l'admission en créance éteinte de la somme de 3299.25€ conformément à l'état transmis par Monsieur le Trésorier Principal en date du 18 juin 2020.

CONVENTION DE FINANCEMENT – EXTENSION RESEAU ECLAIRAGE BOTCOËT

Dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement de la Route de Botcoët, le Syndicat Départemental MORBIHAN ENERGIES (SDEM) propose une estimation prévisionnelle de la contribution de la commune. Les travaux de réseaux sous maîtrise d'ouvrage MORBIHAN ENERGIES sont réalisés par le SDEM et sous leur responsabilité. Selon le type de travaux des conventions de partenariat et de financement sont proposées.

MORBIHAN ENERGIES estime la contribution de la commune à 960€ TTC pour les travaux de pose de lanternes – chemin piéton de Botcoët et propose une convention de financement et de réalisation des travaux pour un montant prévisionnel total de 800€ HT, avec une

participation du SDEM à hauteur de 30% soit un montant de 240€ HT. Il restera à charge de la commune 720€ TTC.

Monsieur le Maire explique que des points lumineux ont déjà été prévus mais il manque un éclairage à un endroit précis notamment en lien avec le chemin piéton.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 19 voix pour, autorise la réalisation des travaux précités, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de financement proposée dans le cadre des travaux complémentaires relatifs à l'aménagement de la route de Botcoët et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires.

SERVITUDE GRDF – RUE DU STADE PLACE JEAN RABY

La Société GRDF a régularisé avec la commune de PLUMELIN une convention de servitude sous seing privé en date du 18 novembre 2019, relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur les parcelles situées à PLUMELIN, cadastrées section AB, numéros 53 et 289 et section YB, numéros 290 et 296.

Monsieur Le Maire précise que ces parcelles appartiennent à la commune de PLUMELIN. GRDF sollicite donc la commune pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé. Les frais liés à cette opération seront à la charge de GRDF.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 19 voix pour, approuve les dispositions et autorise la signature de l'acte de servitude et tous les documents en lien avec ce dossier.

CONVENTION AVEC ENEDIS – OUVRAGE ELECTRIQUE RUE DU STADE

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre du projet de restaurant scolaire, des ouvrages électriques ont été implantés sur une parcelle cadastrée AB 289 appartenant au domaine privé de la commune. Ces implantations ont donné lieu à l'établissement d'une convention sous seing privé signée le 11 octobre 2019.

La société ENEDIS sollicite aujourd'hui la commune pour établir un acte notarié pour formaliser cette implantation. Cet acte est aux frais exclusifs d'ENEDIS.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise la signature de l'acte authentique proposé par la société ENEDIS et reçu par la Société Civile Professionnelle « Notaires de la Visitation », titulaire d'Offices Notariaux à RENNES (Ille et Vilaine), 7 rue de la Visitation, et à SAINT GREGOIRE (35750) 9 Bis rue Alphonse Milon.

INFORMATIONS ET DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante des décisions prises dans le cadre de ses délégations et rend compte du suivi des dossiers en cours et de diverses informations.

RESIDENCE DU CHATEAU 2

Monsieur Le Maire rappelle que le projet de création de la Résidence Château 2 a été décidée en fin d'année 2019 sous l'ancienne mandature. La création d'un nouveau lotissement dans la continuité de la Résidence du Château permettra de proposer rapidement de nouveaux terrains communaux. A ce jour, la commune ne dispose plus de terrains disponibles à la vente.

Monsieur Le Maire explique que pour pouvoir programmer le projet, il est nécessaire de retenir un cabinet pour la maîtrise d'œuvre. Le cout de la maîtrise d'œuvre varie en fonction du montant du projet, qui sera pour cet aménagement inférieur à 40 000€.

Dans ces conditions, la collectivité est autorisée à lancer une simple procédure de consultation auprès de cabinets de maîtrise d'œuvre. Le cahier des charges et un courrier seront transmis ce mercredi 8 juillet à 4 cabinets qui devront transmettre leur proposition avant le 31 juillet.

MARCHES PUBLICS

Monsieur Le Maire informe qu'avec la crise sanitaire et dans le cadre des plans de reprise d'activité, des entreprises qui interviennent sur les différents chantiers, ont dû prévoir des procédures supplémentaires, comme par exemple, un nettoyage quotidien des sanitaires. Pour faciliter la reprise du travail de certaines entreprises, certains coûts supplémentaires seront à la charge partagée de la collectivité et des entreprises.

Monsieur le maire précise que cette proposition a été initiée et proposée par BSH pour COET VILLAGE. Cet arrangement a permis aux entreprises de redémarrer rapidement et d'éviter à certaines de se retrouver en difficulté.

ASSURANCES

Monsieur Le Maire informe que les contrats d'assurance de la commune sont remis régulièrement en concurrence. Le cahier des charges et l'analyse des offres sont très techniques. Après consultation, un cabinet accompagne la démarche pour les communes mutualisées, ce qui permet d'obtenir de meilleurs tarifs. Le cabinet AREMO va prochainement lancer la consultation pour pouvoir retenir l'offre avant la fin de l'année.

TERRAIN RESIDENCE DU CHATEAU

Monsieur Le Maire informe qu'il reste un terrain non construit dans la Résidence du Château. Le propriétaire, qui a acquis le terrain il y a 13 ans, promet chaque année de déposer bientôt un permis de construire. Le cahier des charges prévoit l'obligation de construire dans les 3 ans, mais sans contrepartie si cette condition n'est pas respectée.

Le terrain n'est pas entretenu régulièrement et le propriétaire doit chaque année être contacté pour qu'il fasse le nécessaire.

Monsieur Le Maire souligne qu'après plusieurs échanges par mail, un courrier de rappel lui a été transmis pour que le terrain soit nettoyé avant la fin de semaine. Un nouveau contact téléphonique a eu lieu ce lundi 6 juillet et le terrain a finalement été nettoyé ce même jour.

Monsieur le Maire précise qu'il a informé le propriétaire de sa volonté de se renseigner auprès de services compétents par rapport à ses obligations de construction.

Madame LE GROS-DIBOUES Elodie arrive à 20h06.

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers votants : 20

Excusés : 4

Absents : 1

MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire explique qu'un cabinet médical est disponible à la maison de santé pour accueillir un médecin généraliste. Une communication sous forme d'affiches vient d'être réalisée. Ces affiches vont être transmises dans les facultés de médecine à destination des étudiants et futurs médecins diplômés.

L'affiche sera également diffusée sur notre site internet et sur le site Facebook : Monsieur le Maire invite l'ensemble des conseillers municipaux à relayer et partager au maximum cette information sur l'ensemble des réseaux.

Madame LE GROS-DIBOUES Elodie demande si le médecin actuellement installé travaille avec des internes. Monsieur Le Maire répond par la négative : le médecin en place a déjà été sollicité mais ne souhaite pas faire appel à des internes. Monsieur le Maire souligne qu'un studio est à disposition au sein de la maison de santé, précisément pour favoriser l'accueil d'internes et de remplaçants.

BORNE DE GEL HYDROALCOOLIQUE

Monsieur le Maire explique que la collectivité a acquis 12 bornes de gel hydro alcoolique. 7 bornes ont été mise à disposition des commerçants pour les encourager à maintenir les gestes barrières et à rester vigilant. Des conventions de mise à disposition ont été signées. 3 bornes équipent les locaux communaux : mairie, maison de santé et médiathèque et 2 bornes restent disponibles pour mettre à disposition lors de manifestations à venir par exemple.

Monsieur le Maire note qu'il a eu de bons retours sur l'installation des bornes, tant de la part des commerçants que de la part de la population.

MASQUES – verre de l'amitié

Monsieur le Maire informe que le moment de convivialité initialement prévu début juillet, et organisé avec les couturières, sera reporté en septembre, en raison des conditions de réunion encore difficiles à mettre en place actuellement.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CYCLISME

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des championnats de France de Cyclisme, organisés dans le Morbihan du 21 au 23 août 2020 ; la course contre la montre passera sur la commune de PLUMELIN le vendredi 21 août 2020 de 11h à 17h.

Monsieur le Maire souligne que c'est un bel évènement, avec une notoriété importante et qui permet de faire connaître la commune . 40 bénévoles seront mobilisés pour cette journée : Monsieur le Maire invite les élus intéressés à se faire connaître et à prendre leurs dispositions pour être présents.

Monsieur LE BELLEGO Louis interroge sur les parties du circuit qui incombent à la commune de PLUMELIN.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE – Madame LE GAL Martine

Madame LE GAL Martine précise que la commission s'est réunie le Jeudi 26 juin. Plusieurs sujets ont été abordés :

- Restaurant scolaire : une étude va être lancée pour un logiciel permettant les inscriptions en amont via un portail internet. Cet outil pourrait faciliter la gestion des inscriptions et le paiement des factures tout en permettant d'informer au mieux les familles.

- Spectacle de Noël : des devis et propositions ont été sollicités pour pouvoir rapidement retenir la formule proposée
- « Contes en scène » : le spectacle « chacha » destiné à des enfants de 6 mois à 4 ans sera proposé sur la commune durant la semaine de la Toussaint. Ce spectacle intervient dans le cadre de la programmation culturelle initiée par Centre Morbihan Communauté et du programme « contes en scène ».

✓ Ecole Marc Chagall

Les enseignants ont vivement remercié la municipalité pour l'accompagnement durant la période de confinement et plus particulièrement depuis le 11 mai avec la réouverture de l'école. Madame LE GAL Martine précise qu'il n'y a pas de changement de direction à la rentrée. 17 élèves de CM2 partent au collège.

✓ Ecole Saint-Melaine

L'école accueillera une nouvelle directrice à la rentrée : Madame Annie MASSON remplacera Madame Marina BLAYO qui quittent l'école après 11 années de présence à PLUMELIN. 14 élèves de CM2 quitte l'école pour le collège.

✓ Association Vivre Ensemble

L'association propose en partenariat avec l'association Familles Rurales, des activités aux jeunes pendant l'été. Lors de l'assemblée générale, Madame Catherine BARBE a remplacé Monsieur MARECHAL Eric à la présidence.

✓ Semaine Bleue : du 5 au 12 octobre.

Madame LE GAL Martine précise qu'il est encore difficile pour l'instant de prévoir un programme du fait de la crise sanitaire.

✓ CMJ – Conseil Municipal des Jeunes

Madame LE GAL Martine précise qu'ils se sont réunis samedi 4 juillet pour évoquer leurs différents projets : organisation d'une boom, Commémoration 11 novembre, Stand au forum des associations, Présence pour le spectacle conte en scène....

Madame LE GAL Martine propose de prolonger le mandat d'une année, du fait des quelques mois passés où les réunions n'ont pu se tenir.

TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT – Monsieur LORIC Roland

Monsieur LORIC Roland évoque l'avancement des différents chantiers en cours sur la commune.

- ✓ COET VILLAGE : La pose des réseaux prend plus de temps plus que prévu et crée une gêne pour les autres corps de métiers qui sont retardés. La chape sera coulée le lundi 21 juillet. Des photos permettent à l'assemblée de voir l'avancement des travaux.
- ✓ HALLS : les baies sont posées. Il n'y aura pas d'ouvrier pendant 2 semaines. Les plaquistes interviendront à compter du 20 juillet.

La commission travaux se réunit jeudi 9 juillet à 19 pour étudier les plans d'implantation proposés par l'électricien.

- ✓ RESTAURANT SCOLAIRE : les travaux de maçonnerie sont toujours en cours et la charpente sera posée le 20 juillet.

Monsieur LORIC Roland donne la liste des routes et segments de voirie qui seront refaites dans le cadre du programme de voirie pour un budget annuel maximum de 60 000€. Certaines portions de voie seront refaites tandis que le PATA sera préféré sur les portions moins abimée.

Monsieur LORIC Roland invite les élus souhaitant signaler des points de voirie à remettre en état, à se rapprocher de lui . Le programme de voirie sera finalisé lors de la réunion de la commission.

- ✓ Aire de pétanque : l'aménagement se termine. Les modules sont posés et les aménagements de terrain sont en cours.

ASSOCIATIONS, SPORTS ET CULTURE – Madame CONAN Patricia

Madame CONAN Patricia précise que la commission s'est réunie le 23 juin.

Lors de cette réunion, les membres ont travaillé sur la proposition de PROFESSION SPORT 56 pour la mise à disposition d'un animateur et sur l'organisation à prévoir pour les cours de zumba et yoga. Madame CONAN Patricia présente l'affiche destinée à communiquer les informations et précise que l'information est relayée dans le bulletin PLUMELINFOS.

- ✓ Médiathèque

Madame CONAN Patricia souligne que le fonctionnement a repris avec le respect des normes en vigueur : réservation et public en nombre limité, et respect des gestes et mesures barrières. La médiathèque sera fermée du 15 juillet au 3 août.

- ✓ Couleurs de Bretagne : la commune de PLUMELIN a validé sa participation pour l'édition 2021.
- ✓ Club de Football Plumelin Sports : le club est toujours à la recherche d'un entraîneur. Pour l'instant 23 joueurs sont licenciés pour la saison prochaine.

Madame LIDURIN Christelle apporte plusieurs informations concernant le Forum des Associations qui se tiendra le samedi 5 septembre de 10h à 13h à la salle Jean Corlay. A ce jour, 12 associations sont déjà inscrites. L'association Tao karaté sera en charge de la buvette. L'affiche est présentée aux élus.

Madame LIDURIN Christelle précise que l'accueil des nouveaux résidents sera organisé sur le site du forum, le même jour. C'est une nouvelle formule, puisque traditionnellement les nouveaux résidents étaient invités en mai lors de la réception dédiée aux bébés de l'année.

FINANCES ET COMMUNICATION – Monsieur BERNARD Didier

Monsieur BERNARD Didier précise que le bulletin PLUMELINFOS est en cours de distribution dans les foyers de la commune.

La commission s'est réunie le 2 juillet pour évoquer plusieurs points en lien avec les différents moyens de communication. Monsieur BERNARD Didier rappelle les différents supports de communication existants : les bulletins trimestriels et le bulletin annuel, le site internet, la page Facebook, les panneaux d'informations, le panneau lumineux (application CENTOLIVE que chacun peut télécharger).

La commission a suggéré quelques modifications et améliorations :

- Bulletins
 - ✓ Bulletin trimestriel : 4 pages en avril et octobre
 - ✓ En juillet : un bulletin un peu plus conséquent
 - ✓ Présentation à dynamiser : se renseigner pour utiliser un logiciel plus performant pour utiliser la PAO
 - ✓ L'état civil sera communiqué uniquement en juillet et décembre
 - ✓ Des bulletins à thème ?

- Site internet
 - ✓ Possibilité pour les usagers d'accéder à des services avec lien sur le site de la commune
 - ✓ Diaporama : s'équiper de matériel plus performant pour réaliser des diaporamas plus dynamiques
- Facebook
- Panneau d'affichage
- Panneau lumineux : utilisation insuffisante par les associations et les différents organisateurs de manifestations : le rappeler régulièrement aux associations (document en ligne sur le site internet) : les élus peuvent aussi relayer l'information.

Monsieur BERNARD Didier précise qu'il souhaite organiser une prochaine réunion en septembre pour préparer le bulletin d'octobre.

AFFAIRES SOCIALES/CCAS - Monsieur BOURGES André

Suite à la désignation des membres élus lors du dernier conseil municipal, les membres nommés du CCAS ont également été désignés. Monsieur BOURGES André rappelle les noms des membres élus : Pierre GUEGAN, André BOURGES, Nicolas LE BOULAIRE, Elodie LE GROS-DIBOUES, Patricia CONAN, Nathalie LARCADE et Christian SIBERT.

Monsieur BOURGES André informe l'assemblée des membres qui ont été nommés :

- Agnès LE GOUGAUD – présidente service soins à domicile
- Josiane MAHE – animatrice banque alimentaire LOCMINE
- Annick GUIDEC – présidente club des retraités
- Yves LE BIHAN – animateur à l'ADMR
- Serge LE NET – ancien élu et participe à la banque alimentaire
- Bernard LE TEXIER – président de l'association locale PLUMACTIV

Le CCAS s'est réuni en juin et a voté le budget a été voté.

Monsieur BOURGES André évoque la mise en place d'un dossier « personne fragile ». Le soutien aux personnes fragiles a représenté un travail conséquent et intéressant pendant la période de confinement. La continuité du suivi de ce dossier va permettre de suivre les personnes fragiles de façon plus précise afin d'être plus réactif et agir rapidement lorsque les personnes sont dans le besoin ou lorsque la situation sanitaire ou autre l'impose (canicule, catastrophe naturelle ...)

Monsieur BOURGES André propose un sujet pour un prochain bulletin : coup de projecteur sur les différents services à disposition de nos concitoyens type banque alimentaire ...

Le suivi des impayés s'organise avec une relance systématique et un suivi régulier des impayés. Monsieur BOURGES André souligne qu'il est nécessaire d'être réactif pour ne pas faire grossir la dette et inviter les personnes à prendre des rdv en cas de difficultés.

Monsieur BOURGES André rappelle le principe de la participation citoyenne. le dispositif a donné satisfaction jusqu'à présent et permet de maintenir une certaine forme de lien social. Des courriers vont être adressés aux référents actuels pour savoir s'ils veulent continuer à participer et solliciter peut-être d'autres personnes.

PRESENTATION DES SERVICES MUTUALISES

Monsieur Le Maire présente l'organisation de la mutualisation en place depuis 2012 pour la commune de PLUMELIN. Dans un document présenté en séance et joint au compte rendu les différents organigrammes et les organisations de services sont présentés succinctement.

La planification des travaux pour la partie technique s'organise directement avec le responsable, Jean-Michel LE ROCH, qui rencontre régulièrement les adjoints avec les responsables techniques communaux. Il assure ensuite le lien et la validation des travaux planifiés avec les différents chefs d'équipe.

La mutualisation des services administratifs permet de développer la technicité de nos agents. Monsieur Le Maire cite en exemple le service marché public : une commune de la taille de PLUMELIN ne peut pas disposer d'une personne qui se consacre exclusivement à cette compétence. Avec la mutualisation, nous disposons d'agents particulièrement aguerris et formés dans cette matière puisque le personnel du service ne travaille que dans ce domaine. Pour nous, commune, il est intéressant de disposer d'un service avec de telles compétences. Il en est de même pour les domaines des ressources humaines, des finances et de la communication.

Monsieur LE BELLEGO Louis quitte la séance à 21h02.

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers votants : 19

Excusés : 4

Absents : 2

Monsieur Le Maire précise que la mutualisation n'a pas entraîné de création de poste : la masse salariale a été maintenue et a permis la montée en compétence et en technicité de certains agents. Les agents sont tous des personnels de Centre Morbihan Communauté : nos agents en commune travaillent avec des collègues qui ne sont pas sur le site de la mairie, mais qui travaillent pour les dossiers de Plumelin.

Monsieur Le Maire présente les modèles de tableaux permettant la facturation, qui dépend selon les services du temps passé, du nombre de bulletins ou du nombre de mandats par exemple. Pour la partie technique, la facturation dépend du matériel utilisé et du nombre d'heures. Les agents qui interviennent sur les communes utilisent un logiciel permettant de recenser toutes ces données.

La facturation intervient ensuite dans le cadre de l'attribution de compensation.

Monsieur Le Maire souligne que ce fonctionnement permet de réaliser du gain puisque le personnel intervient dans son métier avec ses compétences et sa technicité.

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

Monsieur Le Maire rappelle que chaque conseiller municipal reçoit à titre INFORMATIF la convocation et le dossier de séance pour le conseil communautaire.

Le prochain conseil communautaire se tiendra ce vendredi 10 juillet avec l'élection du président et des vice-présidents.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

TIRAGE DU JURY D'ASSISES

Monsieur Le Maire explique qu'en application des articles 259 et 260 du code de procédure pénale, et par arrêté préfectoral, la commune de Plumelin doit établir un tirage au sort de 6 personnes parmi les inscrits de la liste électorale dans les conditions définies par l'arrêté. Ces six personnes feront partie de la liste préparatoire du juré d'assise.

La liste électorale sert au tirage au sort qui est réalisé par l'annonce d'un numéro de page et d'un numéro de ligne.

A l'issue du tirage au sort, les personnes suivantes ont été retenues :

- 101/6 – LE BOULER JEROME
- 51/5 – FABLEC MURIEL
- 122/2- LE GOUELLEC YANN
- 103/1- LE BOURNE JEAN LUC
- 211-9 – YVETOT SYLVAIN
- 23/8- BURLOT NATHALIE

Monsieur Le Maire propose de planifier une visite des bâtiments communaux et équipements de la commune le samedi 19 septembre à partir de 9h30. Ils invitent les élus à prendre note de cette date. Une autre date pourra être fixée ultérieurement en fonction du nombre de participants.

DATES A RETENIR

Monsieur Le Maire invite également à prendre note de la date du prochain conseil municipal programmé le mardi 8 septembre, ainsi que des dates de réunions et de manifestations à venir :

Réunions

- ✓ Commission travaux : jeudi 9 juillet – 19h
- ✓ Conseil municipal des jeunes : samedi 29 août -10h00

Manifestations

- ✓ Forum des associations- samedi 5 septembre
- ✓ Spectacle « le Vieux Néon » - lundi 21 septembre – 18h (ce spectacle initialement programmé en mai est un spectacle de rue. La commission se réunira pour prévoir l'accueil du spectacle . La présentation est en pièce jointe.

Monsieur LE BOULAIRE Nicolas souhaite apporter quelques précisions sur le Concours maisons fleuries : à ce jour 20 inscrits et les inscriptions sont encore ouvertes.

Monsieur LE BOULAIRE Nicolas rappelle également que le piégeage du Frelon asiatique est toujours d'actualité . Il a été sollicité pour la destruction de 2 nids .

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 21h25.